



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/75  
S/16276

16 janvier 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 13 janvier 1984, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 4 janvier 1984 que vous a adressée le Représentant permanent du Liban (A/39/63-S/16252).

Le Gouvernement israélien exprime à nouveau l'espoir que le Gouvernement libanais pourra bientôt rétablir sa souveraineté sur l'ensemble du Liban, y compris la région mentionnée dans la lettre en question.

Le Gouvernement israélien espère en outre qu'une fois la souveraineté du Liban restaurée, le Gouvernement libanais prendra les mesures nécessaires pour empêcher que la situation anarchique qui a obligé Israël à exercer son droit de légitime défense ne se reproduise. L'action menée dans l'exercice de ce droit visait des bases de terroristes opérant avec l'assentiment et les encouragements de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dont le représentant du Liban connaît bien l'identité.

De plus, le Gouvernement israélien tient à souligner que les mesures prises visaient spécifiquement et uniquement les installations, camps d'entraînement et sites de lancement utilisés par les terroristes pour perpétrer les actes les plus odieux, y compris lancer des attaques-suicide, piéger des automobiles en y plaçant des bombes et bombarder des zones habitées par des civils.

Le Gouvernement israélien regrette vivement les pertes en vies humaines ayant pu être occasionnées à la population civile. Il convient néanmoins de souligner que les groupes terroristes ont délibérément placé leurs installations et leurs bases dans des zones peuplées, s'abritant comme ils le font toujours, derrière la population et les habitations civiles.

A cet égard, il est regrettable que le Gouvernement libanais n'ait pas jugé bon de protester contre les lourdes pertes infligées à la population civile et les violations de la souveraineté du Liban qui ont eu lieu ces derniers mois, en particulier dans le nord du pays et autour de Beyrouth, la capitale.

En conclusion, le Gouvernement israélien, fidèle à sa position bien connue et déjà exprimée à maintes reprises, rappelle qu'il est favorable au rétablissement intégral de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et au retrait de toutes les forces étrangères du territoire libanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda E. BLUM

-----

